



RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01446

Numéro SIREN : 817 396 112

Nom ou dénomination : SELGAS

Ce dépôt a été enregistré le 24/08/2017 sous le numéro de dépôt 6713

201706713
DÉPOT N

DU

24 AOUT 2017

SELGAS

28 AVENUE LAVOISIER 63170 AUBIERE

Liasse Fiscale 2065

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2017

Désignation de l'entreprise		SELGAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		12	
Adresse de l'entreprise		28 AVENUE LAVOISIER 63170 AUBIERE		Durée de l'exercice précédent *		10	
Numéro SIRET *		81739611200010		Néant ☐			
				Exercice N clos le,		31/12/2016	
		But 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
		Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	6 851 560	6 851 560	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	2 050 915	2 050 915	
TOTAL (II)	BD	BE					
	BF	BG					
	BH	BI					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Autres immobilisations financières *	BJ	BK	8 902 475	8 902 475	
		Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
	CRÉANCES	Marchandises	BT	BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	11 610	11 610	
		Autres créances (3)	BZ	CA	3 304	3 304	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	192	192	
		Disponibilités	CF	CG	342 869	342 869	
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	68	68	
		TOTAL (III)	CJ	CK	358 044	358 044	
		Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
Pertes de remboursement des obligations (V)	CM						
Écarts de conversion actif *	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO		1A	9 260 519	9 260 519		
Renvois (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR
Clause de réserve de propriété *		Immobilitations :		Stocks		Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SELGAS		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 9 000 000)	DA	9 000 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(7 164)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(121 178)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	8 871 658		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	295 735		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 778		
	Dettes fiscales et sociales	DY	89 348		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
Compte régularisé	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	388 860		
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	9 260 512		
RENVOLS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	388 860			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise		Exercice N				Néant ☐ *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	129 993	FH		FI	129 993	
		FJ	129 993	FK		FL	129 993	
	Chiffres d'affaires nets *					FM		
	Production stockée *					FN		
	Production immobilisée *					FO		
	Subventions d'exploitation					FP		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FQ	9	
	Autres produits (1) (11)					FR	130 002	
Total des produits d'exploitation (2) (I)								
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	36 983	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	26 681	
	Salaires et traitements *					FY	103 572	
	Charges sociales (10)					FZ	42 930	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations					GA	
		dotations aux amortissements *					GB	
		dotations aux provisions					GC	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GD	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	5	
	Autres charges (12)					GF	210 171	
Total des charges d'exploitation (4) (II)								
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(80 169)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	192	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	192	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	192	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(79 977)	

(RENVIOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SELGAS</u>										Néant ☐ *	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	7 400 000
	Repases sur provisions et transferts de charges									HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	7 400 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	135
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	7 493 440
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	7 493 575
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)										HI	(93 575)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices *										HK	(52 374)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	7 530 195
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	7 651 373
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)										HN	(121 178)
RENVVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	
	(2)	Dont { produits de locations immobilières								HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG	
	(3)	Dont { Crédit bail mobilier *								HP	
		Crédit bail immobilier								HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G I)								HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octues)								RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquième D)								RD	
	(9)	Dont transferts de charges								A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives				A6		obligatoires	A9			
(14) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N	
PCEA										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
VNC										7 493 440	7 400 000
AMENDES										135	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N	
										Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2017

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 6

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SELGAS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SELGASNéant ☒ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU		QV		QW		QX	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst gales, agence et am. des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst techniques mat et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agence am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récep. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non venté (NP + NQ + NR)		NW	Total général non venté (NS + NT + NU)		NY	Total général non venté (NW - NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à éteindre

Z9

Z8

Pertes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SELGAS</u>		Néant ☒			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS · Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS · Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6J	6K	6L	6M
		6N	6O	6P	6Q
		6R	6S	6T	6U
	Sur stocks et en cours	6V	6W	6X	6Y
	Sur comptes clients	6Z	6A	6B	6C
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6D	6E	6F	6G
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SELGAS		Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL 2 050 915	UN 2 050 915	
	Prêts (1) (2)	UP	US	
	Autres immobilisations financières	UT	UW	
	DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	
		Autres créances clients	UX 11 610	11 610
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO	ZI	
		Personnel et comptes rattachés	UY	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM 2 563	2 563
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB 741	741
Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN		
Divers		VP		
Groupe et associés (2)		VC		
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR			
Charges constatées d'avance	VS 68	68		
TOTAUX		VT 2 065 897	VU 14 982 VV 2 050 915	
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD		
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE		
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
			A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		
	à plus d'1 an à l'origine	VH		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B 3 778	3 778	
Personnel et comptes rattachés		8C 2 282	2 282	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D 18 891	18 891	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E 62 888	62 888	
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW 3 930	3 930	
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ 1 357	1 357	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI 295 735	295 735	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ		
Produits constatés d'avance		8L		
TOTAUX		VY 388 860	VZ 388 860	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032	

SADE Esperts-Comptables Janvier 2017

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

DGFiP N° 2058-A-SD 2017

Désignation de l'entreprise : SELGAS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice N, clos le : 31/12/2016		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction sur résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		moins part déductible *		à réintégrer :		
		de son conjoint						
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne d-dessous)	WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- bis)	XX		
	Amendes et pénalités	WJ	135		Charges financières (art. 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)							
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *							
	- Plus-values nettes à court terme							
	- Plus-values soumises au régime des fusions							
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-13* et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises - (activité exonérée)		SW		
		Déficits et charges antérieurement déductibles (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						TOTAL I	63 023	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :							
	((Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation))						2A	
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							
	Majoration d'amortissement *							
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Preise d'amortissement en différé 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)		L2		
		PME de compétitivité - (art. 44 octies C)	L6	Société investissements immobiliers (art. 208 C)		K3		
		Zone franche urbaine (art. 44 octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quater C)		1F		
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quater C)			Zone franche d'activité (art. 44 quater C)		XC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance déduite par le report en arrière de déficit		ZI		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	239 003	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :								
bénéfice (I moins II)						XL		
déficit (II moins I)								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZI		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	175 980	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

DGFIP 2058 A 2017
Extension

SELGAS

[illegible]

Désignation de l'entreprise SELGAS		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	7 164	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	7 164	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	175 980	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	183 144	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	3 063	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuille séparée)			
Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne W1	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XL



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-CSD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SELGAS</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(7 164)		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	(7 164)		Report à nouveau	ZG	(7 164)				
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	(7 164)			
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	Exercice N :										
	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7		YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT				
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8		XQ			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	19 962			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES		ST	17 021		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	36 983			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	157			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS		9Z	26 524		
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							YX	26 681			
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	24 063			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	5 755			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *						ØZ	101 291			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 0 handicapés : 0)						YP	2			
	- Effectif affecté à l'activité artisanale						RL				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP									
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
	- Aides perçues avant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	(175 980)		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 15 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble	JD			Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 15 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SELGAS

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1 Titres participat	7 493 440				7 493 440
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS -VALUES , MOINS -VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (11) (12)
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations*	1	7 400 000	(93 440)	(93 440)			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17 Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20 Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)		(93 440)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)						
	CADRE C : autres plus values taxable à 19 % (11)				(B) (Ventilation par taux)		(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 338 bis JA, 208 C et 210 F du CGI.

13

**AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFIP N° 2059-B-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SELGAS

Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant	☒ *
------------------------------------	----	-------	---------------------------------------

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
		N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée	N - 3			
		N - 4			
	différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N - 5			
		N - 6			
	(à préciser) au titre de :	N - 7			
		N - 8			
N - 9					
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- neurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 201

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SELGAS

Néant ☒ *Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 16 %

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies* 0 bis du CGI)

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies* 0 du CGI)

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine (1)	Moins-values à 16 % (2)	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % (3)	Solde des moins-values à 16 % (4)
Moins-values nettes N			
N 1			
N 2			
N 3			
N 4			
N 5			
N 6			
N 7			
N 8			
N 9			
N 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine (1)	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme (3) À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾	Imputations sur le résultat de l'exercice (6)	Solde des moins-values à reporter col. (7) = (2) + (3) + (4) - (5) - (6) (7)
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % (2)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> 0 du CGI) (3)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> 0 bis du CGI) (4)			
Moins-values nettes N						
N 1						
N 2						
N 3						
N 4						
N 5						
N 6						
N 7						
N 8						
N 9						
N 10						

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2017

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SELGAS		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFIP N° 2059-E-SD 2017

Exercice ouvert le		01/01/2016		et clos le		31/12/2016		Durée en nombre de mois		1 2			
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :													
SIREN :				Dénomination :									
I - Production de l'entreprise													
Ventes de marchandises										OA			
Production vendue - Biens										OB			
Production vendue - Services										OC			
Production stockée										OD			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE			
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial										OF			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun										OH			
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés										OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante										OL			
Reprises sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										OT			
TOTAL I										OM			
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)													
Achats de marchandises (droits de douane compris)										ON			
Variation de stocks (marchandises)										OO			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)										OP			
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)										OQ			
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances										OR			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun										OV			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale										OY			
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.										OZ			
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OA			
TOTAL 2										OB			
III - Valeur ajoutée produite													
Calcul de la Valeur Ajoutée										TOTAL I - TOTAL 2		OC	
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°1329 AC-SD et 1329 DEF)										SA			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA vous sera alors dispensée du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE-SD.													
MONO-ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE										BV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE										GX			
Période de référence										GY			
Date de cessation										HR			
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).													
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OV et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.													
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.													

SAGE Experts-Comptables Janvier 2017

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann. III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2016

N° SIRET

8 1 7 3 9 6 1 1 2 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SELGAS

ADRESSE (voie)

28 AVENUE LAVOISIER

CODE POSTAL

63170

VILLE

AUBIERE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

90000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique CERRAJEROPrénom(s) JULIONom marital % de détention 21.25 Nb de parts ou actions 72212Naissance: Date 27/01/1959 N° Département 99 Commune VILLASRUBIAS Pays Adresse : N° 10 Bis Voie AVENUE DE CLEMENSATCode Postal 63540 Commune ROMAGNAT Pays FRANCETitre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2017

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122016

N° SIRET

8 1 7 3 9 6 1 1 2 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SELGAS

ADRESSE (voie)

28 AVENUE LAVOISIER

CODE POSTAL

63170

VILLE

AUBIERE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

5

Forme juridique

SAS

Dénomination

CERRA

N° SIREN (si société établie en France)

449603216

% de détention

50,00

Adresse :

N°

28

Voie

AVENUE LAVOISIER

Code Postal

63170

Commune

AUBIERE

Pays

FRANCE

Forme juridique

SARL

Dénomination

AC63

N° SIREN (si société établie en France)

817438492

% de détention

100,00

Adresse :

N°

28

Voie

AVENUE LAVOISIER

Code Postal

63170

Commune

AUBIERE

Pays

FRANCE

Forme juridique

SAS

Dénomination

ASE42

N° SIREN (si société établie en France)

449275973

% de détention

100,00

Adresse :

N°

17

Voie

RUE MARC CHARRAS

Code Postal

42000

Commune

SAINT ETIENNE

Pays

FRANCE

Forme juridique

SAS

Dénomination

AB33

N° SIREN (si société établie en France)

482281342

% de détention

100,00

Adresse :

N°

7

Voie

ALLEE DES DEMOISELLES

Code Postal

33170

Commune

GRADIGNAN

Pays

FRANCE

Forme juridique

SARL

Dénomination

AG38

N° SIREN (si société établie en France)

523737500

% de détention

100,00

Adresse :

N°

5

Voie

RUE DES PLATANES

Code Postal

38120

Commune

SAINT AGREVE

Pays

FRANCE

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

SAUE Experts-comptables Janvier 2017

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

S.A.S. SELGAS

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels**

Exercice clos le 31 Décembre 2016
S.A.S. SELGAS
28 Avenue Lavoisier
63170 AUBIERE
Ce rapport contient 16 pages
Référence : CAC/BS/2017/06/05

S.A.S. SELGAS

Siège social : 28 Rue Lavoisier – 63170 Aubière
Capital social : €. 9 000 000 €

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2016

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Président, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos 31 Décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SELGAS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

BERTRAND SERS
FBS AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
COUR D'APPEL DE PAU

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La note Règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations financières ainsi que des frais d'acquisition des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Tarnos, le 5 Juin 2017

BERTRAND SERS
FBS AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
COUR D'APPEL DE PAU

Bertrand Sers
Commissaire aux Comptes

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		du 01/12/2015 au 31/12/2015 (01 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	6 851 559,72		6 851 559,72	9 001 000,00	-2 149 440
Créances rattachées à des participations	2 050 915,03		2 050 915,03		2 050 915
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	8 902 474,75		8 902 474,75	9 001 000,00	-98 525
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes				700,00	- 700
Clients et comptes rattachés	11 610,39		11 610,39		11 610
Autres créances					
Fourisseurs débiteurs					
Personnel					
Organismes sociaux					
Etat, impôts sur les bénéfices	2 563,00		2 563,00		2 563
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	741,05		741,05	1 397,52	- 656
Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	192,33		192,33		192
Disponibilités	342 869,28		342 869,28		342 869
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	67,77		67,77		68
TOTAL (II)	358 043,82		358 043,82	2 097,52	355 946
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	9 260 518,57		9 260 518,57	9 003 097,52	257 421

BERTRAND SERS

BBS AUDIT

COMMISSAIRE AUX COMPTES
COUR D'APPEL DE PAU

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)	du 01/12/2015 au 31/12/2015 (01 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 9 000 000,00)	9 000 000,00	9 000 000,00	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-7 163,87		- 7 164
Résultat de l'exercice	-121 177,95	-7 163,87	- 114 014
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	8 871 658,18	8 992 836,13	- 121 178
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	295 734,75	1 746,23	293 989
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 777,80	8 515,16	- 4 737
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	2 281,59		2 282
. Organismes sociaux	18 890,88		18 891
. Etat, impôts sur les bénéfices	62 888,00		62 888
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 930,07		3 930
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 357,30		1 357
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	388 860,39	10 261,39	378 599
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	9 260 518,57	9 003 097,52	257 421

BERTRAND SERS

FBS AUDIT

COMMISSAIRE AUX COMPTES

COUR D'APPEL DE PARIS

Compte de résultat

Présenté en Euros

Présenté en Euros					
	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)	du 01/12/2015 au 31/12/2015 (01 mois)	Variation absolue	%	
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	129 993,26		129 993,26		129 993 N/S
Chiffres d'affaires Nets	129 993,26		129 993,26		129 993 N/S
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges					
Autres produits		9,20	0,31	9	N/S
Total des produits d'exploitation (I)		130 002,46	0,31	130 002	N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes		36 982,85	7 039,18	29 944	425,39
Impôts, taxes et versements assimilés		26 680,88	125,00	26 556	N/S
Salaires et traitements		103 572,21		103 572	N/S
Charges sociales		42 930,04		42 930	N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges		5,48		5	N/S
Total des charges d'exploitation (II)		210 171,46	7 164,18	203 007	N/S
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)		-80 169,00	-7 163,87	-73 005	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés		192,33		192	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)		192,33		192	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)					
RESULTAT FINANCIER (V-VI)		192,33		192	N/S
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)		-79 976,67	-7 163,87	-72 813	N/S

BERTRAND SERS
FBS A DIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
COUR D'APPEL DE PAU

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)	du 01/12/2015 au 31/12/2015 (01 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	7 400 000,00		7 400 000	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	7 400 000,00		7 400 000	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	135,00		135	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7 493 440,28		7 493 440	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	7 493 575,28		7 493 575	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-93 575,28		-93 575	N/S
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-52 374,00		- 52 374	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	7 530 194,79	0,31	7 530 194	N/S
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	7 651 372,74	7 164,18	7 644 209	N/S
RESULTAT NET	-121 177,95	-7 163,87	- 114 014	N/S
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

BERTRAND SERS
FBS AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
COUR D'APPEL DE PAU

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2016 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2015 avait une durée de 01 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 9 260 518,57 E.

Le résultat net comptable est une perte de 121 177,95 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 04/07/2017 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

BERTRAND SERS
FBS AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
COUR D'APPEL DE PAU

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

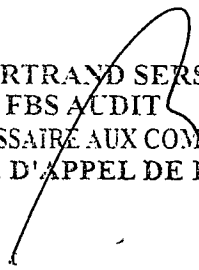
Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

BERTRAND SERS
FBS AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
COUR D'APPEL DE PAU

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)


BERTRAND SERS
FBS AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
COUR D'APPEL DE PAU

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 8 902 475 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	9 001 000	7 394 915	7 493 440	8 902 475
TOTAL	9 001 000	7 394 915	7 493 440	8 902 475

3.2 - Etat des créances = 2 065 897 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 050 915		2 050 915
Actif circulant & charges d'avance	14 982	14 982	
TOTAL	2 065 897	14 982	2 050 915

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 760 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	568
Autres créances	
Disponibilités	192
TOTAL	760

3.4 - Charges constatées d'avance = 68 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

BERTRAND SERS
FBS AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
COUR D'APPEL DE PAU

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 9 000 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	90000	100,00	9 000 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	90000	100,00	9 000 000

4.2 - Etat des dettes = 388 860 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	295 735	295 735		
Fournisseurs	3 778	3 778		
Dettes fiscales & sociales	89 348	89 348		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	388 860	388 860		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 6 376 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	1 955
Dettes fiscales & sociales	4 421
Autres dettes	
TOTAL	6 376

BERTRAND SERS
EBS AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
COUR D'APPEL DE PAU

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 129 993 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	129 993	100,00 %
TOTAL	129 993	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

BERTRAND SERS
FBS AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
COUR D'APPEL DE PAU

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	800
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	800

BERTRAND SERS
FBS AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
COUR D'APPEL DE PAU

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 760 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	568
Clients factures a etablr(41810000)	568
Disponibilités :	192
Interets courus sur cat(50881000)	192
TOTAL	760

8.2 - Charges constatées d'avance = 68 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(48600000)	68
TOTAL	68

8.3 - Charges à payer = 6 376 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	1 955
Fourn factures non parvenues.(40810000)	1 955
Dettes fiscales et sociales :	4 421
Pers conges a payer(42820000)	2 282
Org.soc. conges a payer(43820000)	782
Etat autres charges a payer(44860000)	1 357
TOTAL	6 376

BERTRAND SERS
FBS AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
COUR D'APPEL DE PAU

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 1 mois	30/11/2015 mois	30/11/2015 mois	30/11/2015 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	9 000 000	9 000 000			
b) Nombre d'actions émises	90 000	90 000			
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	129 993				
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-173 552	-7 164			
c) Impôt sur les bénéfices	-52 374				
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-121 178	-7 164			
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-121 178	-7 164			
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-1	-0			
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-1	-0			
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés	3				
b) Montant de la masse salariale	103 572				
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	42 930				

Observations complémentaires

BERTRAND SERS
FBS AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
COUR D'APPEL DE PAU

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
CERRA	382 800	-8 350 580	50	1 506 560	1 506 560	128 014		161 172	9 895 972	
ASE42	96 500	166 329	100	2 435 509	2 435 509	142 054		861 984	170 201	
AB33	101 000	194 028	100	2 492 999	2 492 999	5 233		1 072 001	208 028	
AC63	1 000	-8 113	100	1 000	1 000	156 681			-49 273	
AG38	1 000	-955 694	100	415 492	415 492	1 618 933		665 971	-58 609	
- Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & particip.										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
- Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

BERTRAND SERS
FBS AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
COUR D'APPEL DE PAU

SELGAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 9 000 000 Euros
Siège social : 28 Avenue Lavoisier, 63170 AUBIERE
817 396 112 RCS CLERMONT-FERRAND

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le
31 Décembre 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à - 121 177,95 Euros
de la manière suivante :

Perte de l'exercice : - 121 177,95 Euros

Affecté en totalité au compte « Report à nouveau » - 121 177,95 Euros
Qui passe ainsi de - 7 163,87 Euros à - 128 341,82 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende
n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 Juin 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des Associés.

Certifié conforme

Le Président
Julio CERRAJERO

